

Que Votre Excellence nous permette de lui assurer que nous prenons part à la satisfaction qu'elle témoigne de pouvoir nous informer que le progrès de la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique* est sans précédent, et que la circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du *Tonnerre* jusqu'à cinquante milles en deçà de la traverse de la *Saskatchewan* du sud, soit un parcours de plus de mille milles. Nous sommes heureux aussi d'apprendre que l'on espère fermement que l'on atteindra les *Montagnes Rocheuses* dans le cours de la présente année; que, dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac *Supérieur* aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise à la *Colombie-Britannique*.

Nous partageons le plaisir que Votre Excellence éprouve à nous informer que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

Nous pensons, comme Votre Excellence, que les sujets qu'elle a mentionnés sont de grande importance; nous nous empressons d'assurer Votre Excellence que nous leur donnerons toute notre attention; et nous remercions Votre Excellence de la confiance en notre sagesse et notre patriotisme qu'il lui a plu d'exprimer d'une manière si gracieuse.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son sceau manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :—

*Lorne*.

Le Gouverneur Général transmet au Sénat copie ci-jointe d'une dépêche du très-honorable secrétaire d'Etat au département des colonies en réponse à une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté, adresse présentée à Son Excellence en mai 1882.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

*Ottawa*, février 1883.

*Le très-honorable comte de Kimberley au Gouverneur Général le marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G.*

DOWNING STREET, le 2 juin, 1882.

MILORD,—J'ai reçu et soumis à la Reine l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes du *Canada* en parlement assemblés, à Sa Majesté, laquelle a été transmise avec la dépêche de Votre Seigneurie en date du 16 mai.

J'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous prier de faire savoir au Sénat et à la Chambre des Communes combien elle apprécie cette nouvelle expression de leur loyauté et de leur dévouement inaltérable à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement.

Sa Majesté sera toujours heureuse de recevoir l'avis du Parlement du *Canada* sur toutes les questions qui concernent la Confédération et l'administration de ses affaires.

Mais relativement aux questions mentionnées dans l'adresse, Sa Majesté se conformant à la constitution de ce pays, tiendra compte de l'avis du parlement et des ministres de l'Empire, desquels relèvent exclusivement les affaires concernant le Royaume-Uni.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé),

KIMBERLEY.

Le marquis de Lorne.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur la table.